

AUSANES Denis Jonique
225 E chemin St Joseph
84110 SEGURET

Doc 6

le 14 octobre 2020,

Monsieur,

Par la présente nous tenons à vous faire part de notre surprise relative à votre définition des zones constructibles pour un SCOT. Aucune des mesures ci dessous ne nous semble avoir été étudiées voire envisagés malgré nos différentes démarches.

- Observer la physionomie du terrain plutôt que positionner le SCOT sur une carte sans étude ou connaissance du lieu.

- Plutôt que de boucher "les dents creuses" loin du centre du village, il paraît judicieux de favoriser comme l'a fait Crestet un centre vie avec boulangerie épicerie, logement près des écoles,airie et Poste.

- le coût de cette zone constructible paraît astronomique

- prise en compte de l'étude hydraulique
- nouvelle voirie pour qu'il y ait croisements des voitures
- liaison du tout à l'égoût
- canalisation des eaux pluviales
- éclairage public

- Séguet étant "village classé" ce SCOT à l'arrivée de Sablet ne ferait il pas venue ?

- N'y a-t-il pas conflit d'intérêt avec un SCOT à cet endroit, sachant que tous les terrains appartiennent qu'à un seul propriétaire conseiller municipal depuis B/1020 ?

Vous remerciant de prendre en considération ces 5 points

Cordialement

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Z. Youssef". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, making it difficult to decipher.